



Litige de resiliation avec canal+

Par **cricra**, le **27/03/2011** à **15:27**

Bonjour,rnJ'étais abonnée à canal SAT.J'ai fait parvenir dans les temps légaux un courrier en RAR leur stipulant mon voeu de résiler l'abonnement.Constatant que les prélèvements se poursuivaient après la fin de l'abonnement,je leur ai téléphoné.J'ai appris alors que mon courrier comportait une erreur d'intitulé:je leur annonçait une résiliation à canal+ au lieu de canal sat.(je n'avais pas d'abonnement à canal+).On m'invite à faire un nouveau courrier.Chose faite,en les priant de bien vouloir tenir compte de mon erreur,faire fi de l'amalgame que j'ai fait avec canal+ et canal sat, et qu'une non réponse de leur part dans les 15 jours vaudrait acceptation de ma requete.Aujourd'hui,3mois plus tard,j'ai reçu une mise en demeure de payer les 3mois écoulés.Suis je dans l'obligation de régler les sommes demandées?Par avance merci